

# Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2027

Fonds régions et ruralité – Volet 2



## Table des matières

<b>Vision pour le territoire</b> .....	4
<b>Mission</b> .....	4
<b>Vision</b> .....	4
<b>Valeurs</b> .....	4
<b>Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces</b> .....	5
<b>Dimension sociale</b> .....	5
<b>Dimension environnementale</b> .....	5
<b>Dimension économique</b> .....	6
<b>Enjeux économiques</b> .....	7
Cadre d'intervention .....	9
Ententes sectorielles de développement .....	16
<b>Soutien aux projets</b> .....	16
<b>Admissibilité des projets</b> .....	16
<b>Projets admissibles</b> .....	16
<b>Projets non admissibles</b> .....	17
<b>Demandeurs admissibles</b> .....	18
<b>Demandeurs non admissibles</b> .....	18
<b>Calcul de la subvention</b> .....	19
<b>Dépenses admissibles</b> .....	20
<b>Dépenses non admissibles</b> .....	20
<b>Règles de cumul des aides financières</b> .....	21

**Règles d'adjudication des contrats** ..... 22  
**Reddition de comptes et processus d'amélioration continue**..... 22  
**Modalités de versement**..... 23  
**Cheminement d'une demande de financement et processus d'évaluation des projets** ..... 23  
**Disponibilité budgétaire**..... 23  
**Engagement du demandeur concernant la reddition de compte** ..... 24  
**Mesure de l'atteinte des priorités** ..... 24  
Bibliographie ..... 25  
Annexe 1 - Liste des Acronymes ..... 27

## CADRE D'INTERVENTION FRR VOLET 2

### Vision pour le territoire

À l'horizon 2030, Rouyn-Noranda a su tirer profit de milieux urbains forts et attrayants en protégeant ses riches milieux naturels et son vaste territoire agricole. La ville s'est développée en priorisant l'occupation de son territoire dans son pôle central et son pôle secondaire ainsi que dans ses noyaux villageois. Ce modèle de développement a contribué à attirer de nouveaux résidants désirant profiter d'un milieu de vie unique et dynamique. En 2030, la Ville de Rouyn-Noranda est donc fière d'être l'une des villes les plus convoitées du Québec qui compte une population de 60 000 habitants. À cet effet :

1. Rouyn-Noranda joue pleinement son rôle de capitale régionale grâce à la diversité de son économie et ses nombreux services, commerces et industries ainsi qu'à son dynamisme culturel ;
2. Tous les quartiers centraux, le pôle secondaire de Cadillac et les noyaux villageois sont verts, animés et aménagés à échelle humaine ;
3. La ville est une destination touristique et de loisirs qui rayonne par la richesse, la diversité et l'authenticité de ses milieux naturels et bâtis ;
4. Rouyn-Noranda jouit d'un système de transport multimodal, moderne et sécuritaire pour tous les usagers, qui repose sur les principes de mobilité durable ;
5. La gestion des ressources naturelles prend en considération les besoins de l'ensemble des usagers qui sont sensibilisés et acteurs de changement ;
6. Les milieux ruraux se distinguent par leurs grands espaces de qualité et l'agriculture est devenue un modèle de réussite économique, sociale et environnementale ;
7. Rouyn-Noranda est une ville où les citoyens sont largement satisfaits, engagés, responsables et heureux.

### Mission

La Ville de Rouyn-Noranda, par son leadership, mobilise l'ensemble de sa communauté pour faire face aux enjeux collectifs et répondre aux aspirations et assurer le mieux-être de ses citoyennes et citoyens.

### Vision

Rouyn-Noranda est une ville verte et effervescente dans laquelle ses citoyennes et citoyens sont fiers de s'y épanouir.

### Valeurs

#### *Écoute*

Être ouvert, attentif et sensible à ce qui nous entoure pour mieux comprendre notre milieu.

#### *Engagement*

Être proactif et entreprenant pour répondre aux besoins de nos citoyens et aux enjeux collectifs.

#### *Collaboration*

Travailler en équipe et miser sur les forces de tous pour aller plus loin.

#### *Créativité*

Faire preuve d'audace, d'agilité et d'innovation pour améliorer constamment nos façons de faire.

## **Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces**

### **Dimension sociale**

Les citoyens de Rouyn-Noranda ressentent un attachement relativement fort à leur territoire. L'attraction et la rétention des résidents est néanmoins un enjeu majeur pour la ville, alors que le dynamisme démographique dans la région est faible et devrait encore ralentir dans les prochaines années. Si la ville peut compter sur de nombreux facteurs d'attractivité, elle doit néanmoins composer avec une importante pénurie de logements et de places en garderie qui limite aujourd'hui sa capacité d'accueil.

#### **FORCES**

- Sentiment d'appartenance relativement fort des citoyens à la ville ou à la région;
- Grande satisfaction quant à l'offre d'activités et de loisirs culturels.

#### **FAIBLESSES**

- Faible taux d'occupation et manque de logements abordables;
- Manque de places en garderie;
- Taux de scolarisation relativement faible;
- Inégalités de services perçues entre les quartiers ruraux et urbains;
- Satisfaction moyenne des citoyens quant à l'offre d'activités et de loisirs sportifs.

#### **OPPORTUNITÉS**

- Attrait d'habiter en région, accentué lors de la récente pandémie et par une normalisation du télétravail.

#### **MENACES**

- Faible dynamisme démographique actuel et projeté;
- Vieillesse de la population.

### **Dimension environnementale**

Le territoire de Rouyn-Noranda se caractérise par son immensité et la cohabitation entre des milieux urbains et ruraux. Cette particularité contribue tout autant à offrir un cadre de vie unique qu'elle pose des défis en matière d'aménagement du territoire. Les enjeux liés à la qualité de l'air représentent la principale menace environnementale pour la ville, dont les répercussions auront des effets à long terme et sur de multiples niveaux.

## FORCES

- Présence de nombreux espaces naturels;
- Complémentarité du territoire avec des milieux urbains et ruraux.

## FAIBLESSES

- Défis d'aménagements liés à la grandeur du territoire et à l'espacement de ses poches de population;
- Faible indice de canopée en milieu urbain;
- Mauvaise qualité de l'air;
- Couverture du transport en commun insuffisante sur le territoire;
- Déplacements actifs peu sécuritaires.

## OPPORTUNITÉS

- Densification de certains pôles en milieu urbain;
- Conscience environnementale accrue des citoyens;
- Accessibilité et mise en valeur des espaces naturels.

## MENACES

- Risques environnementaux liés aux changements climatiques;
- Préoccupations croissantes face aux projets d'exploitation des ressources naturelles;
- Répercussions à long terme en lien avec les enjeux liés à la qualité de l'air.

### **Dimension économique**

L'économie de Rouyn-Noranda profite largement de la présence d'importantes compagnies minières sur son territoire. Bien que la diversification du tissu économique reste un défi, le développement des secteurs commercial, de la culture et institutionnel contribue à son dynamisme et à son attractivité. La pénurie de main-d'œuvre, qui affecte la plupart des secteurs d'activités à l'exception du secteur minier, sera l'une des principales menaces pour l'économie de la ville dans les prochaines années.

## FORCES

- Bonne vitalité économique;
- Revenu disponible par habitant élevé;

- Retombées des mines sur le développement économique du territoire;
- Fort dynamisme entrepreneurial;
- Rayonnement et importance du secteur culturel;
- Présence d'un pôle d'éducation majeur.

#### FAIBLESSES

- Faible diversification du tissu économique;
- Présences d'importantes inégalités sociales et salariales;
- Éloignement géographique des grands centres urbains québécois;
- Accessibilité du territoire par voie aérienne.

#### OPPORTUNITÉS

- Développement de nouveaux projets miniers;
- Création de la zone d'innovation minière;
- Proximité avec le marché ontarien;
- Potentiel important pour le développement du secteur touristique;
- Attrait pour l'achat local.

#### MENACES

- Pénurie de main-d'œuvre et déficit de remplacement prévu à moyen terme.

#### **Enjeux économiques**

- Rétention et attraction de citoyens qui répondent aux besoins de main-d'œuvre
- Économie plus verte et plus durable
- Transport aérien post-COVID-19
- Innovation des entreprises
- Soutien à l'entrepreneuriat
- Autonomie régionale

Date du cadre d'intervention	2026-03-09			
Dates de mise à jour				
Informations complémentaires :				

**Cadre d'intervention**

<b>PRIORITÉ ET DOMAINE D'INTERVENTION</b>	<b>ORIENTATION</b>	<b>OBJECTIF</b>	<b>ACTION</b>	<b>PARTENAIRES, COLLABORATEURS ET PORTEURS DE DOSSIER</b>	
La vitalité économique	Faire rayonner l'économie par la consolidation des atouts et le développement des secteurs à fort potentiel	Poursuivre les efforts de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre	Assurer un positionnement et une visibilité en matière d'attraction.	Ville - Communications / CLDRN / Attractivité Abitibi-Témiscamingue	
			Élaborer une stratégie de marketing territorial et de promotion de la qualité de vie.	Ville – Communications / Attractivité Abitibi-Témiscamingue	
		Faciliter l'implantation d'entreprises	Accompagner les PME	CLDRN / SADC	
			Accompagner et soutenir les projets majeurs en économie	Ville - Développement économique	
			Accompagner les organisateurs d'évènements.	Ville - Vie active, culturelle et communautaire / CLDRN	
		Soutenir la diversification économique et les modèles d'innovation collaborative	Mettre en place des initiatives de promotion de l'achat local.	CCIRN, CLDRN, SADC / Ville - Développement économique	
			Soutenir le développement du secteur récréotouristique.	CLDRN / Ville - Développement économique / ATRAT	
		Mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la concertation régionale	Soutenir la concertation régionale et assurer la coordination dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi de projets régionaux reliés aux priorités de développement de la région ET /OU participation à une entente sectorielle de développement	Ville - Direction générale	
		Développer, consolider et faire rayonner notre capacité à innover	Mettre sur pied une Zone d'innovation minière (ZIM)	Faire connaître et valoriser la ZIM	Ville - Développement économique

PRIORITÉ ET DOMAINE D'INTERVENTION	ORIENTATION	OBJECTIF	ACTION	PARTENAIRES, COLLABORATEURS ET PORTEURS DE DOSSIER
	Augmenter nos richesses collectives	Soutenir le développement du tourisme culturel, de loisirs et de plein air et augmenter les retombées économiques	Favoriser le développement de stratégies pour le tourisme d'affaires/événementiels sportifs/voyages de groupe et individuels	CLDRN / Ville - Développement économique et VACC/ CCIRN /ATRAT
		Diversifier l'offre de services offerts à l'aéroport régional de Rouyn-Noranda	Mettre en œuvre le plan de développement de l'aéroport et toutes autres stratégies connexes	Ville - Développement économique et direction générale
		Contribuer à l'émergence et au développement d'entreprises permettant la création d'emplois durables et de qualité	Offrir de l'accompagnement efficace, de la formation et du financement pour la création, la croissance et la relève d'entreprises (petites, moyennes et grandes en milieu urbain comme en milieu rural)	CLDRN et SADC
Dynamisme culturel	Augmenter nos richesses collectives	Soutenir le développement du tourisme culturel, de loisirs et de plein air et augmenter les retombées économiques	Assurer un soutien à la croissance aux grands événements culturels et touristiques et aux produits d'appels plein air	Ville - Vie active, culturelle et communautaire / CLDRN
		Améliorer et accentuer la concertation et les actions favorisant le développement des arts et des lettres	Stimuler la création artistique et littéraire  Encourager les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres et/ou participer à une entente sectorielle de développement	Ville - Vie active, culturelle et communautaire

<b>PRIORITÉ ET DOMAINE D'INTERVENTION</b>	<b>ORIENTATION</b>	<b>OBJECTIF</b>	<b>ACTION</b>	<b>PARTENAIRES, COLLABORATEURS ET PORTEURS DE DOSSIER</b>
Développement social	Développer la vitalité et la proximité de quartier par une offre de services et d'activités étendue	Développer les services et les initiatives en faveur des aînés et de la petite enfance	Assurer la révision et la mise en œuvre du plan d'action découlant de la Politique de la famille et des aînés.	Ville - Vie active, culturelle et communautaire
	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Prévenir les situations d'itinérance et les risques de s'y retrouver	Soutenir les actions bénévoles et l'aide aux organismes communautaires en lien avec les situations d'itinérance, l'hébergement d'urgence, les logements de transition et les logements avec services de soutien	Ville - Vie active, culturelle et communautaire, Ville - Aménagement du territoire et Urbanisme
		Favoriser l'accessibilité aux services municipaux.	Assurer la révision et la mise en œuvre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	VACC
	Amélioration de la qualité de vie et du mieux-être collectif	Accessibilité aux services en région	Poursuivre le soutien aux organismes communautaires	Ville - Vie active, culturelle et communautaire
	Renforcer la contribution de la culture au développement local	Valoriser la culture en tant que moteur de cohésion et de développement social	Encourager le développement d'activités d'échanges culturels intergénérationnels pour renforcer les liens communautaires  Soutenir des projets de médiation culturelle et d'inclusion visant les personnes en situation d'itinérance	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / VVS / VACC
	Favoriser l'épanouissement des nouveaux Rouynorandiens et nouvelles Rouynorandiennes	Favoriser le rapprochement entre les nouveaux Rouynorandiens et nouvelles Rouynorandiennes et la communauté d'accueil	Assurer la mise en œuvre du plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et d'établissement durable des nouveaux Rouynorandiens et nouvelles Rouynorandiennes	VACC

<b>PRIORITÉ ET DOMAINE D'INTERVENTION</b>	<b>ORIENTATION</b>	<b>OBJECTIF</b>	<b>ACTION</b>	<b>PARTENAIRES, COLLABORATEURS ET PORTEURS DE DOSSIER</b>
Protection de l'environnement	Mettre en valeur la complémentarité du territoire par l'aménagement et le développement des espaces urbains et ruraux.	Adopter de bonnes pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques	Faciliter et promouvoir les déplacements actifs.	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / Ville -VACC
			Revoir et mettre en place une nouvelle offre de transport collectif, la bonifier et en assurer l'abordabilité	Ville- Vie active, culturelle et communautaire
			Soutenir le développement d'initiatives visant à réduire les déchets à la source	Ville - Travaux publics et services techniques / Environnement
			Réduire les ilots de chaleur.	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / Ville - Environnement
			Soutenir et coordonner la mise en œuvre du plan climat	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / Ville - Environnement
		Assurer une saine gestion de l'eau et un maintien de sa richesse naturelle, sociale et économique	Améliorer les rejets des eaux usées des résidences isolées du territoire	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / Ville - Environnement
Faire rayonner l'économie par la consolidation des atouts et le développement des secteurs à fort potentiel	Faciliter l'implantation d'entreprises	Accompagner et soutenir les projets d'initiatives visant l'économie verte et durable	Ville - Développement économique et direction générale	
Développer, consolider et faire rayonner notre capacité à innover	Stimuler le développement économique dans une perspective de développement responsable et durable	Appuyer les initiatives de développement durable et d'économie circulaire	CLDRN / Ville - Travaux publics et services techniques / CTRI / SADC	

<b>PRIORITÉ ET DOMAINE D'INTERVENTION</b>	<b>ORIENTATION</b>	<b>OBJECTIF</b>	<b>ACTION</b>	<b>PARTENAIRES, COLLABORATEURS ET PORTEURS DE DOSSIER</b>
	Accroître le rayonnement des milieux naturels	Valoriser et protéger les milieux naturels	Soutenir des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes  Soutenir et promouvoir le plan régional des milieux humides  Conserver la biodiversité, acquérir des connaissances sur le milieu naturel, protéger les lacs, sensibilisation auprès des utilisateurs	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / Ville - Environnement  Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / Ville - Environnement / OBVT
Ruralité	Mettre en valeur la complémentarité du territoire par l'aménagement et le développement des espaces urbains et ruraux.	Valoriser, protéger et conserver l'environnement bâti	Revitaliser et revaloriser les quartiers et miser sur les atouts territoriaux.	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / Ville - VACC
	Assurer l'établissement durable de nos citoyens et en attirer de nouveaux	Développer l'offre de services en milieu rural	Soutenir les projets de services de proximité par l'accompagnement ou le financement	CLDRN et SADC / Ville - Vie active, culturelle et communautaire
	Augmenter nos richesses collectives	Amorcer une transition économique à partir des forces du territoire	Développer une stratégie avec les quartiers ruraux afin de maximiser leur potentiel et leur apport économique	Ville - Vie active, culturelle et communautaire
Habitation	Mettre en valeur la complémentarité du territoire par l'aménagement et le développement des espaces urbains et ruraux.	Soutenir les initiatives de construction de logements et de propriétés	Soutenir les projets de logement social et abordable et communautaire	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / Ville - Direction générale
Amélioration des milieux de vie	Développer la vitalité et la proximité de quartier par une offre de services et d'activités étendue	Valoriser la vie active, culturelle et communautaire	Développer et promouvoir l'offre d'activités de loisirs en lien avec les plans directeurs sur l'ensemble du territoire.	Ville - Vie active, culturelle et communautaire / ATRAT / CLDRN

PRIORITÉ ET DOMAINE D'INTERVENTION	ORIENTATION	OBJECTIF	ACTION	PARTENAIRES, COLLABORATEURS ET PORTEURS DE DOSSIER
			Poursuivre le soutien aux organismes communautaires.	Ville - Vie active, culturelle et communautaire
			Collaborer et faciliter la mise en place de projets et d'initiatives des organismes communautaires.	Ville - Vie active, culturelle et communautaire
	Augmenter nos richesses collectives	Soutenir le développement du tourisme culturel, de loisirs et de plein air et augmenter les retombées économiques	Favoriser la réalisation de nouveaux projets porteurs dans les produits nature, aventure et culture et favoriser le développement de stratégies pour les produits motoneige	CLDRN / Ville - Développement économique et CCIRN / Travaux publics et services techniques
	Assurer l'établissement durable de nos citoyens et en attirer de nouveaux	Augmenter les places en garderie et les autres initiatives permettant aux parents de retourner au travail	Supporter et faciliter les projets de création de places en garderie et autres projets permettant la conciliation famille-travail	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme, Travaux publics et services techniques, direction générale / CLDRN / SADC
Mise en valeur du patrimoine	Mettre en valeur la complémentarité du territoire par l'aménagement et le développement des espaces urbains et ruraux.	Valoriser, protéger et conserver l'environnement bâti	Valoriser le patrimoine.	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme et VACC
	Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture	Augmenter le rayonnement de l'identité culturelle locale	Réaliser une campagne de fierté du patrimoine bâti	Ville - Communications et VACC / SHRN et ATRAT
	Dynamiser la relation entre la culture et le territoire	Développer une vision commune et une stratégie liée au patrimoine culturel et voir à la partager avec la population	Explorer et mettre en œuvre des approches innovantes pour valoriser et augmenter l'intérêt, la connaissance et la mobilisation citoyenne envers le patrimoine	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / Communications/ VACC

PRIORITY ET DOMAINE D'INTERVENTION	ORIENTATION	OBJECTIF	ACTION	PARTENAIRES, COLLABORATEURS ET PORTEURS DE DOSSIER
Aménagement et mise en valeur du territoire	Mettre en valeur la complémentarité du territoire par l'aménagement et le développement des espaces urbains et ruraux.	Améliorer l'accessibilité aux milieux naturels	Soutenir les projets visant à réhabiliter et mettre en valeur le lac Osisko	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / Environnement / relation avec le milieu
			Soutenir le développement d'initiatives citoyennes de mise en valeur des milieux naturels.	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme / Environnement
	Augmenter nos richesses collectives	Soutenir le développement du secteur bioalimentaire rejoignant les enjeux d'accroissement de l'autonomie alimentaire et de développement économique durable pour les entreprises bioalimentaires	Soutenir les producteurs et le marché public par la réalisation d'activités et d'actions en concordance avec les besoins spécifiques rejoignant les enjeux d'accroissement de l'autonomie et le développement économique durable	Ville - Aménagement du territoire et urbanisme/ VACC / SADC
		Diversifier et renforcer les exploitations agricoles en misant sur les secteurs forts ou prometteurs visant à augmenter l'autonomie alimentaire	Promouvoir les projets agricoles	Ville - Aménagement du territoire et Environnement /CLDRN / SADC
			Soutenir le développement de la production agroalimentaire locale ainsi que la création de circuits courts notamment en développant la distribution locale et régionale au marché public	Ville - Aménagement du territoire / CLDRN et SADC
			Élaborer une stratégie concertée de communication afin de mettre en avant une agriculture distinctive et séduisante	Ville - Aménagement du territoire

PRIORITÉ ET DOMAINE D'INTERVENTION	ORIENTATION	OBJECTIF	ACTION	PARTENAIRES, COLLABORATEURS ET PORTEURS DE DOSSIER
			Valoriser l'image de l'agriculture par une stratégie de communication concertée en milieu scolaire.	Ville - Aménagement du territoire
			Soutenir la réalisation d'actions menant à rendre l'agriculture plus attrayante ou encourageant la relève agricole	Ville - Aménagement du territoire

### **Ententes sectorielles de développement**

La participation à une entente sectorielle de développement est admissible lorsqu'elle vise l'atteinte des objectifs et des priorités définis dans ce Cadre d'intervention.

### **Soutien aux projets**

(Cette section est tirée du *Guide du délégataire Fonds régions et ruralité Volet 2 – Développement territorial* et ajustée en fonction des réalités et des exigences de la Ville)

Cette section précise les conditions d'utilisation des sommes déléguées pour soutenir les projets contribuant à l'atteinte des objectifs et des priorités définis dans le Cadre d'intervention.

### **Admissibilité des projets**

#### **Projets admissibles**

Pour être admissibles, les projets doivent :

- contribuer à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial et des priorités définies dans le Cadre d'intervention de la MRC;
- s'inscrire dans l'un des domaines d'intervention suivants : la vitalité économique, le dynamisme culturel, le développement social, la protection de l'environnement, la ruralité, l'habitation, l'amélioration des milieux de vie, la mise en valeur du patrimoine, l'aménagement et la mise en valeur du territoire;
- être conformes aux lois et règlements, particulièrement à toute disposition établissant les compétences municipales.

Tous les projets financés doivent contribuer à l'atteinte des priorités d'intervention qui sont définies dans le Cadre d'intervention. Un projet est défini comme une initiative :

- d'une durée limitée dans le temps;
- de nature ponctuelle et non récurrente;
- n'incluant pas les charges permanentes de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

Chaque subvention doit faire l'objet d'une résolution du conseil de la MRC mentionnant minimalement :

- le bénéficiaire du projet;
- la date de début et la date de fin prévue;
- le coût total du projet;
- le montant investi du FRR.

Une même résolution peut avoir comme objet l'approbation de plusieurs projets.

➤ Une résolution du conseil de la MRC n'est pas requise lorsque la MRC a dûment sous délégué la gestion du FRR comme le lui permet la loi. La sous-délégation du FRR par la MRC doit prévoir la façon dont le sous-délégué fait rapport au conseil de la MRC des décisions qu'il a prises dans le cadre de son exercice. Dans tous les cas, la MRC signe une convention de subvention avec le demandeur admissible prévoyant l'ensemble des conditions et des modalités d'attribution.

### **Projets non admissibles**

Les projets suivants ne sont pas admissibles :

- Les projets qui ne concourent pas à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial du FRR ni aux priorités d'intervention décrites dans le Cadre d'intervention de la MRC;
- Les projets dans le domaine de la restauration;
- Les projets dans le domaine du commerce de détail, à l'exception d'un projet d'un commerce de proximité qui n'est pas admissible au volet Commerces de proximité du FRR;
- Les projets liés aux lieux de culte, sauf s'ils concernent une vocation autre que religieuse;
- Les projets visant à assurer le fonctionnement courant de l'organisme demandeur.

## **Demandeurs admissibles**

Les organismes suivants sont admissibles à recevoir une subvention :

- Une municipalité locale;
- Une MRC;
- Un autre organisme municipal;
- Une communauté autochtone;
- Un organisme à but non lucratif;
- Une coopérative;
- Une entreprise à but lucratif disposant d'un numéro d'entreprise du Québec (NEQ);
- Une personne physique en affaires.

Les entreprises à but lucratif admissibles sont les entreprises incorporées (inc.), enregistrées (enr.) ou en nom collectif. Elles doivent disposer d'un NEQ.

Tous les demandeurs admissibles doivent résider et exercer leurs activités au Québec, faire affaire à Rouyn-Noranda et générer des retombées économiques sur ce territoire.

## **Demandeurs non admissibles**

Les organismes suivants ne sont pas admissibles à recevoir une subvention :

- Les ministères, les organismes, les sociétés d'État et leurs filiales, ainsi que toute autre société ou entreprise contrôlée directement ou indirectement par un gouvernement (provincial ou fédéral);
- Les établissements de santé visés à l'article 79 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) :
  - les centres locaux de services communautaires,
  - les centres hospitaliers,
  - les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse,
  - les centres d'hébergement et de soins de longue durée,
  - les centres de réadaptation;
- Les fondations d'hôpitaux et les coopératives de santé et les cliniques privées ou publiques offrant des soins de santé;

- Les établissements d'enseignement, incluant les écoles, les centres de services scolaires, les cégeps et les universités ainsi que leurs organismes associés;
- Les organismes sans but lucratif suivants dont aucune action ne s'apparente à l'action communautaire, comme :
  - les fondations,
  - les ordres professionnels et les organisations syndicales ou politiques,
  - les organismes à vocation religieuse,
  - les organismes créés par une instance publique pour répondre à des intérêts d'administration publique;
- Les entreprises à but lucratif du secteur financier, incluant les coopératives financières et les planificateurs financiers ainsi que les entreprises de courtage d'assurance et de courtage immobilier;
- Les personnes physiques non en affaires, à l'exception des personnes visées dans le cadre d'une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;
- Les demandeurs inscrits au RENA;
- Les demandeurs qui, au cours des deux années précédant la demande de subvention, ont omis de respecter leurs obligations après avoir été dûment mis en demeure de le faire en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Les demandeurs qui sont placés sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. [1985], chapitre C-36) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. [1985], chapitre B-3)

## Calcul de la subvention

Soutien aux projets pour le Volet 2 – Développement territorial

Pour l'ensemble des organismes admissibles, un projet ne peut recevoir plus de **500 000 \$** pour la durée de l'entente;

- Le taux de subvention pour un projet réalisé par une MRC peut atteindre **100 %** des dépenses admissibles;
- Dans le cas d'une entreprise à but lucratif, ce taux ne peut pas excéder **50 %** des dépenses admissibles du projet;
- Le taux de la subvention ne peut excéder **80 %** des dépenses admissibles pour les autres demandeurs <sup>3</sup>;
- La participation à une entente sectorielle de développement est d'un maximum de **1 M\$** par entente;
- L'aide octroyée à un établissement industriel ou commercial ou à une entreprise à but lucratif ne peut pas excéder **150 000 \$**, à tout moment, à l'intérieur d'une période de 12 mois consécutifs.

Lors du montage financier du projet, la contribution du demandeur aux dépenses admissibles doit être financière. Exceptionnellement, lorsqu'il est démontré qu'une contribution financière ne peut être fournie par le demandeur lorsqu'il y a absence de revenus autonomes, la contribution en nature d'un demandeur qui est un organisme à but non lucratif ou une coopérative peut être considérée dans les dépenses admissibles

## Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont :

- Les dépenses directement liées à la réalisation du projet (salaires et avantages sociaux, loyer, dépenses de déplacement, acquisition de données, matériel et équipement);
- Les dépenses de réalisation de plans et d'études (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels) se rapportant à :
  - la réalisation d'un plan d'affaires,
  - l'évaluation de l'opportunité d'un projet, y compris l'analyse de marché d'un projet,
  - l'évaluation de la faisabilité technique et financière d'un projet,
  - la définition et la mise au point d'un concept,
  - la programmation d'activités,
  - le développement et la mise au point d'instruments ou d'indicateurs permettant de mieux mesurer un secteur d'activité, y compris les études d'achalandage et d'impact économique liées à des projets;
- Les coûts de construction, d'aménagement, de réalisation ou de mise en place du projet, lorsque pertinent pour le projet;
- Les coûts liés à la réalisation d'une démarche de planification et de concertation réunissant un ensemble d'intervenants régionaux (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels).

## Dépenses non admissibles

Les dépenses qui ne sont pas admissibles sont notamment :

- Les dépenses engagées par le demandeur avant la présentation de sa demande de subvention;
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés;
- Le financement de bourses, de prix ou de concours;
- Toute forme de prêt, de garantie de prêt ou de prise de participation;
- Le déficit d'exploitation d'un organisme admissible, les frais d'intérêt, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement;
- Les dépenses visant le déplacement d'une entreprise ou d'une partie de sa production à l'extérieur de la municipalité locale où elle est établie;
- Les dépenses liées à la gestion courante de l'organisme;
- Les dépenses liées à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec;

- La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services que le demandeur peut se faire rembourser;
- Les dépenses qui ne sont pas directement liées au projet;
- Les indemnités de départ;
- Les dépenses d'activités de lobbying, au sens des articles 26 et 27 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (chapitre T-11.011);
- Les frais juridiques notamment liés à des accusations de nature civile ou criminelle impliquant la responsabilité personnelle des membres de la direction ou du personnel des entités subventionnées;
- Les dépenses, y compris à titre de sous-traitant, au bénéfice de toute entité se trouvant inscrite au RENA ou ayant omis de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

### **Règles de cumul des aides financières**

À l'exception de la contribution de la MRC à une entente sectorielle de développement, toute contribution du volet 2 à un projet est considérée comme une contribution gouvernementale.

Le calcul du cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, incluant les crédits d'impôt, ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser les taux suivants :

Dépenses de la MRC pour élaborer et mettre en œuvre le Cadre d'intervention : **100 %** des dépenses admissibles;

- Projets d'un organisme municipal, d'un organisme à but non lucratif ou d'une coopérative : **100 %** des dépenses admissibles;
- Projets des entreprises à but lucratif : **70 %** des dépenses admissibles;
- Projets des autres demandeurs : **80 %** des dépenses admissibles.

Aux fins des règles de calcul du taux de cumul des aides financières publiques, le terme « entités municipales » réfère aux organismes municipaux compris à l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Aux fins des règles de calcul du taux de cumul, une aide financière remboursable ou non remboursable (telle une subvention) accordée par un organisme public est considérée à 100 % de sa valeur. Les aides financières remboursables consenties dans le cadre du programme des Fonds locaux d'investissement (FLI) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie peuvent s'ajouter au taux de cumul maximal de 70 % des aides financières pour les entreprises privées, ne dépassant pas un taux de cumul absolu de 100 % des dépenses admissibles.

Les aides financières provenant de la Banque de développement du Canada, de Financement agricole Canada et de La Financière agricole du Québec doivent être considérées

comme des contributions privées si elles n'offrent aucun avantage conféré, c'est-à-dire qu'elles sont convenues aux conditions du marché. Les aides financières provenant des Fonds locaux de solidarité doivent être considérées comme des contributions privées.

<b>Résumé des modalités</b>		
<b>Modalités</b>	<b>Dépenses de la MRC liées au Cadre d'intervention</b>	<b>Soutien aux projets</b>
<b>Maximum d'aide financière</b>	Aucun maximum	500 000 \$ par projet pour la durée de l'entente
<b>Taux maximum de subvention</b>	100 % des dépenses de la MRC	100 % des dépenses de la MRC 50 % des dépenses admissibles pour des entreprises à but lucratif 80 % des dépenses admissibles pour tous les autres organismes admissibles.
<b>Règles de cumul des aides financières</b>	100 % des dépenses de la MRC	100 % des dépenses admissibles pour un organisme municipal, un organisme à but non lucratif ou une coopérative 70 % des dépenses admissibles pour les entreprises à but lucratif. Les aides des FLI peuvent s'ajouter 80 % des dépenses admissibles pour les autres organismes admissibles.
<b>Participation à une entente sectorielle de développement</b>	Sans objet	Maximum de 1 000 000 \$ pour la durée de l'entente

### **Règles d'adjudication des contrats**

Les demandeurs admissibles qui ne sont pas déjà assujettis à des règles d'adjudication des contrats en vertu d'une loi ou d'un règlement du Québec doivent octroyer tout contrat de construction nécessaire à la réalisation du projet au plus bas soumissionnaire conforme dans le respect des règles suivantes :

- À la suite d'une invitation écrite formulée auprès d'au moins deux fournisseurs pour un contrat dont la valeur se situe entre 50 000 \$ et 139 000 \$;
- À la suite d'un appel d'offres public pour un contrat dont la valeur est égale ou supérieure à 139 000 \$.

### **Reddition de comptes et processus d'amélioration continue**

La Ville produira annuellement un rapport d'activité visant à offrir à la population un bilan des actions réalisées pour renforcer la vitalité du territoire. Ce rapport sera préparé et diffusé en conformité avec le Guide du délégataire fourni par le MAMH.

### **Modalités de versement**

Versement de l'aide : 50 % à la signature de l'entente et 50 % à la réception de la reddition de compte du projet.

Exceptionnellement, un versement intérimaire pourra être accordé, mais ne pourra pas excéder 80 % du total du projet. La demande doit être justifiée et accompagnée d'un état d'avancement du projet. Ce versement supplémentaire pourra nécessiter l'approbation du conseil.

### **Cheminement d'une demande de financement et processus d'évaluation des projets**

Le demandeur doit compléter le formulaire Fonds Régions Ruralité qui est disponible sur le site internet de la ville.

Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêts et d'apparence de conflits d'intérêts, en annexe au formulaire de demande d'aide financière sera jointe une déclaration à soumettre à la Ville afin que le dossier soit jugé complet et recevable.

Le projet sera reçu et analysé par la ressource responsable de la Ville, selon le domaine d'intervention sollicité.

Suite à l'analyse, des recommandations seront ensuite déposées au conseil municipal pour approbation. Le conseil municipal a toute discrétion et a seul le pouvoir d'acceptation ou de refus du projet.

Dans le cas de l'acceptation du projet, le montant de l'aide financière sera déterminé par le conseil municipal et versé sous forme de subvention.

Enfin, la ressource de la Ville responsable du dossier communique avec le demandeur afin de transmettre la décision finale et procéder à la rédaction d'une convention de subvention.

### **Disponibilité budgétaire**

Les sommes disponibles dans le cadre du FFR volet 2 sont effectives jusqu'à la fin de l'entente. Les dépôts de projets sont en entrée continue et seront acceptés en fonction des sommes restantes à l'entente. Un délai de 90 jours peut être imposé entre le dépôt de la demande et la réponse à celle-ci, sous réserve de la Ville de Rouyn-Noranda.

### **Engagement du demandeur concernant la reddition de compte**

Engagements du demandeur :

- Signer la convention de subvention;
- Fournir un spécimen de chèque;
- Réaliser le projet conformément à la demande déposée;
- Informer la Ville de tout changement modifiant les activités ou la propriété de l'organisme afin que la Ville puisse évaluer la pertinence de maintenir ou non ledit projet;
- Collaborer à toute collecte de données demandée par la Ville ou le MAMH;
- Produire la reddition de compte finale au plus tard 90 jours suivant la fin du projet pour obtenir le versement final.

À défaut de respecter ces engagements ou en cas de fraude, la Ville se réserve le droit de retirer, en tout ou en partie, les aides consenties au demandeur.

### **Mesure de l'atteinte des priorités**

Annuellement, le conseil, appuyé par l'équipe de la Ville de Rouyn-Noranda, révisera les priorités en place ou reconduira ces dernières si elles sont jugées pertinentes et qu'elles répondent aux besoins exprimés par le milieu.

Pour mener à l'évaluation de ces priorités, le nombre de projets touchants auxdites priorités sera analysé afin de déterminer la réponse aux enjeux ou la capacité du milieu concerté à répondre aux enjeux.

Plus globalement, la Ville consultera avec attention les statistiques qui émaneront des différents paliers gouvernementaux et de l'interne et qui donneront une lecture de la progression de la situation économique, sociale et communautaire du territoire.

## **Bibliographie**

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025, *Fonds régions et ruralité, Pour l'élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire*, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/developpement\\_territorial/fonds\\_programmes/FRR/volet\\_2/GUI\\_elaboration\\_cadre\\_intervention.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/developpement_territorial/fonds_programmes/FRR/volet_2/GUI_elaboration_cadre_intervention.pdf)
- Ville de Rouyn-Noranda, 2019, *Politique culturelle de Rouyn-Noranda*, [https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/politiques-municipales/VRN\\_politique\\_culturelle\\_2019.pdf](https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/politiques-municipales/VRN_politique_culturelle_2019.pdf)
- Ville de Rouyn-Noranda, 2013, *Politique de la famille et des aînés de la Ville de Rouyn-Noranda*, [https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/politiques-municipales/Politique\\_Famille\\_Aines.pdf](https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/politiques-municipales/Politique_Famille_Aines.pdf)
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025, *Guide du délégué Fonds régions et ruralité Volet 2 – Développement territorial*, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/developpement\\_territorial/fonds\\_programmes/FRR/volet\\_2/GUI\\_delegataire\\_frr\\_2.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/developpement_territorial/fonds_programmes/FRR/volet_2/GUI_delegataire_frr_2.pdf)
- Ville de Rouyn-Noranda, 2021, *Plan de développement économique de Rouyn-Noranda 2021-2026*, [https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/affaires/projets-de-developpement/plan-de-developpement-economique/VRN\\_Plan\\_Dev\\_Economique\\_2021.pdf](https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/affaires/projets-de-developpement/plan-de-developpement-economique/VRN_Plan_Dev_Economique_2021.pdf)
- Ville de Rouyn-Noranda, 2023, *Planification stratégique 2023-2027*, [https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/politiques-municipales/VRN-PlanStrategique\\_2023-2027vf.pdf](https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/politiques-municipales/VRN-PlanStrategique_2023-2027vf.pdf)
- Ville de Rouyn-Noranda, 2023, *Rapport de consultation des producteurs agricoles sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda*, <https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/Planification-amenagement-territoire/PDZA/Rapport-consultation-producteurs-agricoles-2023-02-06.pdf>
- Ville de Rouyn-Noranda et AECOM, 2019, *PDZA Plan de développement de la zone agricole*, [https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/Planification-amenagement-territoire/PDZA/Rouyn-Noranda\\_PDZA%20final.pdf](https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/Planification-amenagement-territoire/PDZA/Rouyn-Noranda_PDZA%20final.pdf)
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013, *Plan de conservation Réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès*, [https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/vaudray-joannes/Psc\\_Vaudray\\_Joannes.pdf](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/vaudray-joannes/Psc_Vaudray_Joannes.pdf)
- Comité consultatif Opasatica, 2020, *Plan d'action Réserve de biodiversité Opasatica*, [https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/affaires/ressources-naturelles-territoire/aires-protegees/Plan\\_action\\_revise\\_RB\\_Opasatica.pdf](https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/affaires/ressources-naturelles-territoire/aires-protegees/Plan_action_revise_RB_Opasatica.pdf)
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2022, *Plan de conservation Réserve de biodiversité Opasatica*, [https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/reserve-Opasatica/PCF\\_Opasatica.pdf](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/reserve-Opasatica/PCF_Opasatica.pdf)

Ville de Rouyn-Noranda, 2015, *Schéma d'aménagement et de développement révisé 2010*, <https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/Planification-amenagement-territoire/Schema-amenagement/SADR-maj202512.pdf>

Ville de Rouyn-Noranda, 2015, *Plan d'urbanisme 2015 Vision d'aménagement et stratégie de mise en œuvre*, [https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/Planification-amenagement-territoire/Plan-urbanisme/Vision\\_strategique\\_amenagement\\_et\\_strategie\\_mise\\_en\\_oeuvre-MAJ-2025-1377.pdf](https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/ville/administration/Planification-amenagement-territoire/Plan-urbanisme/Vision_strategique_amenagement_et_strategie_mise_en_oeuvre-MAJ-2025-1377.pdf)

## **Annexe 1 - Liste des Acronymes**

ATRAT = Association touristique régionale de l'Abitibi Témiscamingue

CCIRN = Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda

CLDRN = Centre local de développement Rouyn-Noranda

CTRI = Centre technologique des résidus industriels

PDZA : Plan de diversification des zones agricoles

RENA = Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics

SADC = Société d'aide au développement des collectivités

SHRN = Société d'histoire de Rouyn-Noranda

ATRAT = Tourisme Abitibi-Témiscamingue

VACC = Vie active, culturelle et communautaire

VVS = Ville et villages en santé